



## COMITÉ DE DIRECTION

### PROCÈS-VERBAL n°06

---

**Réunion du :** Vendredi 28 septembre  
**à :** 18 H 00 – Siège de la Ligue

---

**Présidence :** Me Eric BORGHINI

---

**Présents :** Mme Véronique LAINÉ, MM. Roger ANTONELLI, Paul AUDAN, Patrick BEL ABBES, Patrice BULLY, Gérard CAPELLO, Vincent CASERTA, Edouard DELAMOTTE, Jean-Louis DISTANTI, Philippe DI MARCO, Pierre GUIBERT, Antoine MANCINO.

---

**Excusés :** Mme Stéphanie CHAZAL, MM. Benjamin DESSART, Patrice EYRAUD, Michel GAU, Noël MANNINO, Marc MARTINET, Mathieu SAVY

---

**Assistent :** M. Jean-Claude CAPPELLO, représentant M. Michel GAU  
Mme Florence DERBESY, MM. Raphaël BOUTIN, Arnaud DOUDET, Laurent MOURET

---

#### **MODALITÉS DE RECOURS**

*Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.*

---

#### **INTERVENTION DU PRÉSIDENT**

Le Président est heureux d'ouvrir ce premier Comité de Direction de la saison 2018/2019.

Il adresse toutes ses félicitations à Mme Karen PIAZZA, maman d'une petite Lya.

#### **1. Approbation des Procès-verbaux**

Le Président soumet à l'approbation du Comité de Direction :

\* Approbation du Procès-verbal du Comité de Direction du 23.06.2018

\* Approbation des Procès-verbaux du Bureau Exécutif des 12.07.2018, 03.08.2018, 22.08.2018, 03.09.2018, 13.09.2018.

Le Comité de Direction approuve ces procès-verbaux.

#### **2. Informations du Président**

##### **\* Signature de la pétition « Sport pour tous, tous pour le sport »**

Le CNOSF a lancé une pétition en ligne afin de contester la diminution constante des moyens humains et financiers accordés au sport.

Le Président indique avoir signé cette pétition et invite l'ensemble des membres du Comité de Direction à le faire individuellement.

### **\* Réunion d'information sur la radicalisation violente**

Le Président fait part de l'invitation du Préfet de Police des Bouches-du-Rhône et du Président du CROS PACA, le 28 août à une réunion d'information sur la prévention de la radicalisation violente, organisée au Creps d'Aix-en-Provence. Le Président était accompagné de M. Mourath N'DAW, Président de la C.R. des Actions Citoyennes et Sociales.

M. de MAZEIRES a demandé que chaque Ligue sportive puisse désigner un référent régional pour le signalement des personnes radicalisées violentes. La Ligue a donc désigné M. Mourath N'DAW.

Le Président précise également avoir écrit aux 5 préfets de la Région PACA (hors Bouches-du-Rhône) pour leur demander quel était l'officier référent auquel les Districts de la LMF pouvaient s'adresser pour les signalements sur le plan local. Dès connaissance, l'information sera transmise à chaque District.

Par ailleurs, sur sa proposition, le Préfet de Police animera une réunion d'information au siège de la Ligue le mardi 18 décembre prochain, à 10 H 00, à l'attention de l'ensemble des clubs des Bouches-du-Rhône.

La Ligue travaille également à la conception d'un module de formation spécifique qui serait dispensé via l'IR2F.

### **\* Nomination de la C.R. FAFA**

Le Président propose de modifier la composition de la Commission Régionale du FAFA en nommant à sa tête M. Pierre GUIBERT qui, en sa qualité de membre du BELFA, est le mieux placé pour suivre les dossiers FAFA et faire remonter les problématiques rencontrées sur notre territoire.

Ce changement de présidence est opéré en plein accord avec M. Michel GAU qui sera chargé du pilotage d'un autre dossier régional.

La Commission sera ainsi composée :

- . M. Pierre GUIBERT,
- . Mme Véronique LAINE,
- . M. Antoine LISOLO,
- . M. Mathieu SAVY

Par ailleurs, le LFA a notifié les montants alloués à notre Ligue :

- Equipements clubs/ collectivités : 300 000 euros
- transports : 139 000 euros.

### **\* Nomination de la C.R. de Labellisation**

La C.R. de Labellisation doit être ainsi constituée :

- 2 représentants par District (1 dirigeant et 1 technicien)
- 1 dirigeant élu de la Ligue : M. Vincent CASERTA
- le Cadre Technique Régional référent « développement des pratiques » : M. Michel BERBECHE
- 1 représentant de clubs : M. Antoine MANCINO

Par conséquent, il est demandé aux Districts de bien vouloir transmettre rapidement à la Ligue leurs deux représentants afin que nous puissions nommer cette Commission.

### **\* Réforme des Championnats Régionaux de Jeunes**

Comme annoncé lors de notre Assemblée Générale d'Eté, nous devons travailler sur la réforme des Championnats de Jeunes. A l'issue de la saison 2019/2020, la Ligue devra fournir à la F.F.F. des champions régionaux U16 et U18 pour une accession en Championnats Nationaux U17 et U19.

Un séminaire sera organisé à la Ligue le samedi 13 octobre 2018 de 10H00 à 17H00. Tous les clubs concernés (clubs nationaux et régionaux) seront invités à participer dans la limite de 2 personnes par club, ainsi que chaque District dans la limite de 5 représentants, avec idéalement à minima : le Président ou son représentant, un membre de la Commission des Compétitions, et un technicien.

### \* **Réforme de la gouvernance**

Le Président souhaite réunir courant octobre les 5 Présidents de District, accompagnés de la personne de leurs choix, afin d'étudier les différentes hypothèses ; aucune réforme stratégique ne peut passer sans l'aval des Districts. C'est un projet concerté qui doit être présenté.

### \* **Règlement intérieur de la C.R.A.**

Le Président propose au Comité de Direction d'approuver le Règlement Intérieur de la C.R.A. pour la saison 2018/2019.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

### \* **Coupe du Monde**

Le Président évoque l'effet Coupe du Monde et ses retombées. Un financement record de 86 millions d'euros a été affecté au football amateur avec une opération spéciale à 10 millions d'euros destinée exclusivement aux clubs amateurs formateurs se matérialisant par des bons d'achat de matériel et des bons de formation pour les éducateurs. Cette politique volontariste résulte également des bonnes performances de la F.F.F.

Le Président précise que les prélèvements de la F.F.F. sur le Football amateur représentent moins de 5 % des recettes de la Fédération alors que 36 % de son budget est alloué au football amateur.

## **3. Coupe du Monde Féminine 2019**

### \* **Intervention de Mme Véronique LAINE**

Mme Véronique LAINE revient sur l'opération « Mesdames Franchissez la Barrière » qui sera maintenue cette année mais plus accès sur le recrutement et la fidélisation des dirigeantes.

Elle fait un point sur la Coupe du Monde Féminine FIFA 2019 et ses différents enjeux. La ville de Nice accueillera 6 matches dont le second match de poule de l'équipe de France le 12 juin à 21h00, mais également un 8<sup>ème</sup> finale (samedi 22 juin) et un match pour la 3<sup>ème</sup> place (samedi 6 juillet).

L'objectif est de remplir les stades avec un public familial et de nombreuses offres billetteries sont proposées avec 10 mois de vente répartis en deux phases : de septembre 2018 à février 2019 en vente uniquement sous forme de « package » et de février à juillet 2019 en vente à l'unité.

Véronique LAINE fait un point sur le Football féminin aujourd'hui en Méditerranée qui représente :

- 6 566 pratiquantes soit + 44 % depuis 2013
- 1 434 dirigeantes soit + 13 % depuis 2013
- 45 arbitres féminines soit - 12 % depuis 2013
- 60 éducatrices et animatrices, soit + 25 % depuis 2013

Cela représente une évolution positive sauf pour les arbitres. Véronique LAINE précise que pour chaque nouvelle arbitre féminine présentée par un club, une dotation de 250 euros est offerte. D'autre part, cette saison, les bons de formation sont illimités pour les femmes souhaitant effectuer des formations.

Pour faire de la Coupe du Monde un succès populaire ancrant durablement le football féminin, Véronique LAINE évoque les différentes animations prévues sur le territoire de la Ligue :

- DEFI CUP, avec une phase départementale et la finale le 8 juin à Nice
- Match féminin FRANCE / BRESIL le samedi 10 novembre 2018 à 21h00 à Nice
- Challenge arbitrage féminin
- Animations de la C.R. Féminisation lors des journées régionales,
- Tournée du LMF Tour
- Tournoi Sud Ladies Cup du 8 mai au 19 mai à Salon avec 8 nations.

Pierre GUIBERT indique avoir fait arbitrer, la saison dernière, un trio d'arbitres féminines lors de la finale départementale seniors garçons du District du Var et propose au Comité de Direction que cette mesure soit suivie cette année par tous.

L'ensemble des Districts adhérant à cette proposition, il sera demandé un avis technique à la C.R.A.

#### **\* Match France / Brésil**

Le match aura lieu le samedi 10 novembre 2018 à 21h00 à l'ALLIANZ RIVIERA de Nice.

Arnaud DOUDET informe du lancement imminent de la billetterie avec une offre spécifique pour les licenciés : tarif à - 30 % et 10 places gratuites pour 30 places achetées. L'objectif est d'atteindre les 10 000 spectateurs.

Une négociation avec la FFF a été faite pour une offre spéciale à destination des Ligues et Districts ; la Ligue Méditerranée s'est positionnée pour l'achat de 500 billets.

#### **\* Présentation du « LMF TOUR »**

Afin d'animer l'ensemble du territoire de la Ligue et faire la promotion de la Coupe du Monde Féminine, la Ligue a imaginé la mise en place d'un village itinérant avec l'organisation d'une étape dans chaque District.

Arnaud DOUDET présente le projet LMF TOUR 2019 et précise que l'objectif est de pérenniser cette opération chaque saison.

Le budget prévisionnel initial s'élève à 80 500 euros. Il sera financé par les recettes des partenariats, des subventions diverses, fonds propres de la Ligue.

Le Comité de Direction valide le projet à l'unanimité.

### **4. Institut Régional de Formation du Football (IR2F)**

#### **\* Point sur la régionalisation de la formation des éducateurs**

Le Président remercie tous les Districts pour l'accueil réservé aux collaborateurs de la Ligue dans le cadre de la mise en place de cette régionalisation, et pour la confiance accordée à la Ligue sur ce grand chantier de la saison 2018/2019.

Arnaud DOUDET précise que la régionalisation a été mise en place cette saison pour tous les Districts et que les échanges ont été très enrichissants. Il indique que la régionalisation de la formation représente 159 stages gérés sur la saison avec 63 sessions sur la formation professionnelle et 97 sessions sur la formation des bénévoles.

Un calendrier commun a été établi avec l'uniformisation des tarifs sur tout le territoire.

Une convention sera signée avec les Districts pour cadrer les aspects administratif et financier de la régionalisation courant octobre et un point sera fait courant décembre.

#### **\* Composition des Jurys BMF et BEF**

Conformément aux obligations relatives à la formation professionnelle, le Comité de Direction valide la composition des jurys suivant :

##### **1) Arrêté de Composition du Jury du BMF en apprentissage – BEF – BMF**

###### **PRESIDENT :**

- Le Directeur Technique National de la FFF ou son représentant : M. Laurent MOURET

###### **MEMBRES :**

- le Président de la Ligue Régionale, Me Eric BORGHINI ou son représentant : M. Roger ANTONELLI
- au minimum deux Cadres Techniques de la FFF, désignés par le DTN ou son représentant :  
M. Nicolas DUBOIS, suppléant M. Laurent LAUZUN  
M. Michel BERBECHÉ, suppléant M. Denis MOUTIER
- une personne qualifiée en football, désignée par le DTN ou son représentant :  
M. Bernard MICONNET, suppléant M. Lassad HASNI
- au minimum une personne désignée par les représentants des salariés du football :  
M. Philippe BURGIO, suppléant M. André BODJI
- au minimum une personne désignée par les représentants des employeurs du football :  
M. Gérard CAPELLO, suppléant M. Pierre GUIBERT

## **2) Arrêté de compétition du Jury du BMF – OGC NICE**

### **PRESIDENT :**

- Le Directeur Technique National de la FFF ou son représentant : M. Laurent MOURET

### **MEMBRES :**

- le Président de la Ligue Régionale, Me Eric BORGHINI ou son représentant : M. Roger ANTONELLI
- au minimum deux Cadres Techniques de la FFF, désignés par le DTN ou son représentant :  
M. Nicolas DUBOIS, suppléant M. Laurent LAUZUN  
M. Michel BERBECHÉ, suppléant M. Denis MOUTIER
- une personne qualifiée en football, désignée par le DTN ou son représentant :  
M. Bernard MICONNET, suppléant M. Lassad HASNI
- au minimum une personne désignée par les représentants des salariés du football :  
M. Philippe BURGIO, suppléant M. André BODJI
- au minimum une personne désignée par les représentants des employeurs du football :  
M. Gérard CAPELLO, suppléant M. Pierre GUIBERT

## **3) Arrêté de Composition du Jury du BMF – OGC NICE**

### **PRESIDENT :**

- Le Directeur Technique National de la FFF ou son représentant : M. Laurent MOURET

### **MEMBRES :**

- le Président de la Ligue Régionale, Me Eric BORGHINI ou son représentant : M. Roger ANTONELLI
- au minimum deux Cadres Techniques de la FFF, désignés par le DTN ou son représentant :  
M. Nicolas DUBOIS, suppléant M. Arnaud BERBERIAN  
M. Stéphane FRANÇOIS, suppléant M. Thierry RODRIGUEZ
- une personne qualifiée en football, désignée par le DTN ou son représentant :  
M. Bernard MICONNET, suppléant M. Lassad HASNI
- au minimum une personne désignée par les représentants des salariés du football :  
M. Philippe BURGIO, suppléant M. André BODJI
- au minimum une personne désignée par les représentants des employeurs du football :  
M. Gérard CAPELLO, suppléant M. Pierre GUIBERT

## **5. Intervention du Directeur Technique Régional**

Laurent MOURET fait un point d'actualité. Il évoque :

- Les lettres de mission et la liste des objectifs déterminées avec chaque Président de District et chaque Conseiller Technique ;
- Les objectifs 2018/2019 de l'Equipe Technique Régionale :
  - o Création de Clubs Loisir
  - o Maintien de la qualité et de la proximité des formations
  - o Amélioration de l'observation et de la détection des joueurs
  - o Présence plus importante au sein des clubs : aide à la structuration, mise en place de séances, etc.
- Le Séminaire sur la réforme des championnats de Jeunes le 13 octobre 2018 de 10h00 à 17h00, avec les objectifs suivants :
  - o Présentation des grands concepts
  - o Questionnement et réflexion des participants
  - o Recueil des tendances et retours des participants
  - o Faire émerger un premier projet de structuration de la réforme

## **6. Mises à disposition des Conseillers Techniques**

Raphaël BOUTIN indique que les conventions de mise à disposition des Conseillers Techniques ont été adressées à chaque District en début de semaine, ainsi que les modèles d'avenant.

Il rappelle le principe de l'indemnité d'éloignement familial payée par l'employeur (le District) et compensée par la Ligue, ainsi que l'établissement de la facturation semestrielle.

## **7. Dates Assemblées Générales de la Ligue et soirée des récompenses**

Le Bureau Exécutif de la Ligue a fixé l'Assemblée Générale d'Hiver de la Ligue le samedi 15 décembre 2018 à 10h00.

Concernant l'Assemblée Générale d'Eté de la Ligue, le Président propose de renouveler le format de la dernière Assemblée, c'est-à-dire en la couplant avec la grande soirée des récompenses, ce format ayant permis de valoriser les dirigeants des clubs régionaux qui ont apprécié d'être associés aux festivités.

Après échanges, le Comité de Direction valide à l'unanimité la validation du format proposé jusqu'à la fin du mandat, et fixe l'AG d'Eté à la date du samedi 29 juin 2019.

## **8. Questions diverses**

### **\* Point sur l'organisation de l'Administration Régionale**

M. Raphaël BOUTIN annonce qu'en raison du poste vacant suite au départ de M. LE GAL, Mme Florence DERBESY prendra en charge la responsabilité du Pôle Activités Sportives et Vie des clubs dans quelques semaines. Un poste de secrétaire de direction sera à pourvoir.

### **\* Situation du club ST HENRI FC**

Par une décision en date du mardi 18 septembre, la C.R des Activités Sportives a décidé de retirer l'engagement en Championnat U18F R1 du ST HENRI FC qui après s'être volontairement désengager par courriel, a souhaité finalement participer à ce championnat.

Considérant que c'est à juste titre que la C.R des Activités Sportives a retiré l'engagement du ST HENRI F.C, le club n'ayant pas suffisamment de joueuses qualifiées pour débiter le Championnat, et ayant déclaré forfait pour la première journée.

Considérant néanmoins que suite au forfait général du club SC TARASCON suite à la première journée de U18F R1, le club SC ST HENRI sollicite sa réintégration dans ce championnat.

Considérant que dans l'intérêt supérieur de football féminin, il convient d'encourager la pratique et l'engagement des clubs.

Le Comité de Direction décide la réintégration du club en U18 F R1 à compter de la 2<sup>ème</sup> journée de U18F R1.

### **\* Coupe de France – Article 7.3**

Jean-Louis DISTANTI rappelle l'article 7.3 du Règlement de la Coupe de France et propose que le remplacement permanent lors des 2 premiers tours soit proposé à l'Assemblée Générale de la Ligue.

Le Comité de Direction valide cette demande qui sera inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale d'Hiver de la Ligue.

### **\* Divers**

- M. Pierre GUIBERT indique que :

. la LFA a donné son accord pour la livraison d'un terrain Futsal à Toulon – Stade du Temple. Une convention sera passée entre le District et la Mairie ;

. que la remise du titre de champion aux clubs nationaux soit faite sur le territoire de la Ligue Méditerranée par le Président de la Ligue et un représentant du BELFA.

- M. Gérard CAPELLO souhaiterait que soit établi à l'avance un calendrier des réunions du Comité de Direction.

- M. Patrice BULLY demande à ce que les Districts puissent procéder au contrôle de l'éclairage des terrains E5 afin d'accélérer ces classements.

Après échanges, le Comité de Direction décide que chaque District proposera dans les plus brefs délais deux personnes pour intégrer la Commission Régionales des Terrains et Installations Sportives. La C.R.T.I.S sera chargée de former les personnes nommées qui pourront procéder au contrôle de l'éclairage des terrains E5.

## **AFFAIRES COURANTES**

### **Trésorerie**

Suite à la décision du Comité Exécutif 12 juillet 2018, le club 541730 AJ NOUVELLE VAGUE, en règle avec la trésorerie de la Ligue, est rétabli dans ses droits.

### **Terrains**

Sur proposition de la Commission Régionale des Terrains et Installations sportives, le Comité de Direction procède aux décisions ci-dessous :

#### **A) Terrains**

##### 1) Changements de niveau

- Gordes : stade Municipal / NNI 840500101 / classé en niveau 6
- Lamanon : stade municipal / NNI 130490101 / classé en niveau Foot à 11
- Isle-sur-la-Sorgue : stade Des Capucins / NNI 840540101 / classé en niveau 5
- Bollène : stade Thierry Baconnier / NNI 84019401 / classé en niveau 6
- St Vallier de Thiez : Stade JACQUES Biget / NNI 061300101 / classé en niveau 6
- Cairanne : stade Lucien Ganichot / NNI 840280101 / classé en niveau Foot à 11
- Lapalud : Stade Elio Ceppini / NNI 840640101 / classé en niveau Foot à 11

##### 2) Confirmation de classement

- Pignans : stade Patrick Aétésana (ex. Le Pré des Aires) / NNI 83092101 / classé en niveau 5
- Le Luc en Provence : stade Pasteur / NNI 830730101 / classé en niveau 5

#### **B) Gymnase**

##### 1) Classement initial

- Mandelieu : Gymnase Camus / NNI 060799902 / classé en niveau Futsal 3

#### **C) Eclairage**

- Six Fours : stade Antoine Baptiste / NNI 831290101 / classé en niveau E5
- Coudoux : Stade Jean La Creusette / NNI 131180101 / classé en niveau E5

## **CORRESPONDANCE**

*I – de la F.F.F.*

a) nous remettant un extrait de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux en date du 31<sup>r</sup> août 2018

Annule et remplace la décision du 1<sup>er</sup> août 2018

Courriel du FC MOUGINS du 13.07.2017 : demande d'application de l'article 164.1 et 164.3 des règlements généraux.

La Commission,

Pris connaissance de la demande,

Autorise le FC MOUGINS à utiliser, pour la saison en cours :

- dans son équipe engagée en Championnat Régional 1 U 17, deux joueurs supplémentaires titulaires d'une licence mutation

En application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux.

## *II – des DISTRICTS*

District de Grand Vaucluse, nous faisant parvenir des demandes d'ententes entre les clubs :

- STADE MAILLANAIS et ST ETIENNE DUG RES US en U 15, U 17 et U 19

- SARRIANS COM et LORIOL JS en seniors

- AUREILLE FC et MOURIES ENT en U 10, U 11

- LES VIGNERES FC et VELLERON SO en U 17

- NYONS F.C. et VISAN JS en seniors féminines à 11 et seniors féminines à 8

Le Comité de Direction autorise les ententes pour la saison 2018/2019.

District de Grand Vaucluse, nous faisant parvenir un extrait du PV de la Commission de Discipline en date du 20 septembre 2018 aux fins d'interdiction administrative de délivrer une licence pour les saisons 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 à M. Faycal LAMSILI.

Le Comité de Direction décide de prononcer l'interdiction de délivrance de licence pour les saisons 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021.

District de Provence, nous indiquant que le club SC BERRE bénéficie d'un joueur muté supplémentaire en seniors R1 conformément aux dispositions de l'article 67.1 du règlement d'administration générale de la Ligue.

District de Provence, nous faisant parvenir une demande d'entente entre les clubs ES PENNOISE et AC FEMININ en U 18 F à 11.

Le Comité de Direction autorise l'entente pour la saison 2018/2019.

District du Var, nous faisons parvenir une demande d'entente entre les clubs US PIGNANS et FC CARNOULES en catégorie U 15.

Le Comité de Direction autorise l'entente pour la saison 2018/2019.

**Paul AUDAN**  
**Secrétaire de séance**